



ERASMY
POMPES FUNÈBRES

INFORMATIONS PRATIQUES

I. LES PREMIÈRES FORMALITÉS À ACCOMPLIR

24h

Formalités à effectuer par la famille ou Erasmypompesfunebres

Si vous souhaitez que Erasmypompesfunebres effectuent les démarches, cochez la case Erasmypompesfunebres

Famille Erasmypompesfunebres

Déclaration de décès :

À faire à l'Hôtel de Ville du lieu de décès dans les 24 heures (jours ouvrables) qui suivent le trépas

Cette déclaration peut être faite par :

- Membre de la famille
- Personne munie d'une carte d'identité
- Pompes Funèbres Erasmypompesfunebres

Documents nécessaires : (pour déclarer le décès)

- Certificat médical
- Livret de famille (du défunt) ou autres pièces d'identité concernant le défunt
- Pour les étrangers: carte de séjour, carte d'identité, etc.

En cas d'incinération :

Outre les documents nécessaires pour la déclaration de décès, il vous faut :

- une demande d'autorisation d'incinération signé par l'époux(se)/ membre de la famille du 1^{er} degré
- certificat de non-porteur de stimulateur cardiaque

Documents nécessaires à retirer à l'Hôtel de Ville:

- Permis de transport (si transport dans une autre commune ou incinération du corps)
- Autorisation d'incinération
- Bulletin d'enterrement (si inhumation dans la commune de la Ville de Luxembourg)

Décès à l'étranger

- Déclaration devant les autorités locales
- Déclaration auprès du consulat
- Possibilité de transcription sur les registres de l'état civil consulaire (la date du décès sera noté sur l'acte de naissance du défunt)

Pour toute information à l'étranger:

Contactez l'ambassade ou le consulat le plus proche

2. DÉMARCHES À ENVISAGER PAR LA FAMILLE



Documents nécessaires pour présenter aux organismes sociaux suivants:

Famille Erasmy

Caisse de Maladie :

- Acte de décès (original)
- Factures établies par Erasmy Pompes Funébres
Pour bénéficier de l'indemnité funéraire
- Forfait indemnité funéraire

Caisse(s) de pension :

- Acte de décès (original)
 - Acte de mariage (copie)
- L'acte de mariage est nécessaire si le conjoint a droit à une pension de survie

Famille ErasmY

Le cas échéant:

Caisse Médico-Chirurgicale

- Acte de décès (copie)

Le cas échéant:

Caisse des Décès

- Acte de décès (copie)

Le cas échéant:

Fonds National de Solidarité

- Acte de décès (copie)

Documents à présenter auprès :

Instituts bancaires

- Acte de décès (original)
- Certificat de notoriété
- Originiaux des contrats d'assurance-vie (selon banque)

Pour info:

BGL BNP Paribas, Banque Internationale à Luxembourg (BIL) & Compte Courant Post (CCPL)

- Le compte joint n'est pas bloqué par le décès d'un des co-titulaires.
- Pour les formalités de succession, il est recommandé de consulter un notaire.
 - le cas échéant: Il vous faut un contrat de mariage, un acte de notoriété, un acte de décès ou un document délivré par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines muni d'un cachet officiel.
- La facture des derniers soins sera réglée, dès qu'elle est transmise à la banque par le notaire. (à l'exception du CCPL: La facture derniers soins sera réglée par le compte du partenaire ou du compte commun)

Banque et Caisse d'Épargne

Les formalités de succession doivent impérativement être faites par un notaire.

Pour toute autre banque, veuillez contacter votre conseiller bancaire.

Auprès de l'employeur

- Acte de décès (copie)
Les héritiers ont certains droits envers l'ancien employeur;
entre autre une indemnité de trois mensualités de salaire

Formalités à effectuer pour la déclaration de succession

Auprès de l'Administration de l'Enregistrement du lieu de résidence du défunt
(dans un délai de 6 mois). Ces formalités peuvent être faites par un notaire.

- Acte de décès (original)
- Extrait cadastral
Document à demander auprès de l'Administration du Cadastre et Topographie
54, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg
- Acte de notoriété (en cas de contrat de mariage)

3. DÉMARCHES FINALES À EFFECTUER

Prévenir les organismes «payeurs»

- Sociétés d'assurances
- Habitat
- Voiture
- Crédit
- Electricité / Gaz / Eau
- Télécommunication (poste, internet, portable, télévision)
- Journaux
- Affiliations
- Associations, syndicats, ...

Au niveau immobilier

- Communiquer les nouvelles coordonnées au(x) locataire(s)
- Contacter le propriétaire (normalement 3 mois de préavis)

Congé extraordinaire pour les personnes alliées

- Acte de décès (copie)
3 jours pour les personnes alliées du 1er degré, p.ex.: conjoint(e), parents, enfant(s)
1 jour pour les personnes alliées du 2ième degré, p.ex.: grand-parents, petit-enfants, frère/soeur

Pour info:

1er degré	Enfants, beau-fils, belle-fille	Parents, beaux-parents		
2ème degré	Petits-enfants	Frères, soeurs	Grands-parents	
3ème degré		Neveux, nièces	Oncles, tantes	Arrière-grands-parents
4ème degré		Petits-neveux, petits-nièces	Cousins germains petits-cousins	Grands-oncles, grandes tantes
5ème degré				Arrière-cousins

Auprès de la société d'assurance (si assurance vie)

Acte de décès (original)

L'assuré décédé doit avoir accompli 12 mois d'assurance au cours de 3 ans,

Auprès du notaire (Testament)

Acte de décès (original)

Le notaire règle la succession, mais son recours n'est pas obligatoire

Famille Erasmy

Contrôle technique (Sandweiler)

Acte de décès (original)

Acte de notoriété établi par le notaire

Consulat / Ambassade (pour les ressortissants étrangers)

Acte de décès (original)

Acte de décès international

Passeport

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES, BUREAUX DES SUCCESSIONS :

1-3 avenue Guillaume
L-2010 Luxembourg

Tél. : 44 905 - 1
Fax : 45 42 98

www.aed.public.lu
info@aed.public.lu

AUTRES ADRESSES UTILES

Caisse Nationale de Santé (Secteur Privée)

125, rte d'Esch
L-1471 Luxembourg

Tél. : 27 57 - 1

www.cns.lu
cns@secu.lu

Caisse de Maladie des Fonctionnaires et Employés Publics

32, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg

Tél. : 45 16 81
Fax : 45 67 50

cmfep@secu.lu

Caisse de Maladie des Fonctionnaires & Employés Communaux

20, Avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg

Tél. : 45 05 15
Fax : 45 02 01 222

Entraide Médicale de la société nationale des Chemins de Fer

9 Place de la Gare
L-1616 Luxembourg

Tél. : 49 90 0
Fax : 49 90 4470

Fonds National de Solidarité

8-10, rue de la Fonderie
L-1531 Luxembourg

Tél. : 49 10 81
Fax : 26 12 34 64

www.frws.lu
fns@secu.lu

Chambre des Notaires

53, blvd Joseph II
L-1840 Luxembourg

Tél. : 44 70 21
Fax : 45 51 40

www.notariat.lu
chambre.des.notaires@online.lu

AUTRES ADRESSES UTILES

Caisse Médico-Chirurgicale

49, rue de Strasbourg
Luxembourg-Gare

Tél. : 49 94 45 - 1
Fax : 49 11 53

www.cmcm.lu
affiliation@cmcm.lu

Caisse de décès mutualiste

51, rue de Strasbourg
Luxembourg-Gare

Tél. : 46 74 10

www.cdml.lu

Société Nationale de Contrôle Technique

B.P. 23
L-5201 Sandweiler

Tél. : 27 57 - 1
Fax : 5 72 14 - 210

www.snct.lu
info@snct.lu



ERASMY
POMPES FUNÈBRES